

3S AUTOMOBILES
Société par actions simplifiée
au capital de 2.100 euros
Siège social : 43 Avenue Pasteur
33450 SAINT LOUBES
RCS BORDEAUX 898 771 571

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 OCTOBRE 2025 A 11 HEURES

L'an Deux Mil vingt-cinq, le 27 octobre à 11 heures,

Les associés de la société 3S AUTOMOBILES, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.100 Euros divisé en 2.100 actions de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire selon les convocations qui leur ont été adressées conformément aux statuts.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Laurent SAUSSET, propriétaire de 100 actions,
- Monsieur Matthieu SAUSSET, propriétaire de 1.000 actions,
- Monsieur Benjamin SAUSSET, propriétaire de 1.000 actions,

Les associés présents possédant 2.100 actions sur les 2.100 actions composant le capital soit l'intégralité du capital, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent SAUSSET, Président.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Directeurs Généraux,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Président puis les éléments juridiques sont présentés.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

L^s

PREMIERE RESOLUTION
NOMINATION DE DIRECTEURS GENERAUX

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeurs Généraux pour une durée illimitée, à compter de ce jour :

- Monsieur Matthieu SAUSSET, demeurant 36 Lotissement les Alouettes 33450 IZON
- Monsieur Benjamin SAUSSET, demeurant 7 rue Lamartine 33450 SAINT LOUBES

Ils seront Directeurs Généraux non statutaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

